

Coordination : P. Blerot,  
Ed. Forêt wallonne, 2017, Namur, 495 p.

# Le grand livre de la FORÊT

FORÊT  
NATURE

## MARTRE, MUSCARDIN, CHAT SYLVESTRE ET COMPAGNIE

Vinciane Schockert, Roland Libois, Clotilde Lambinet  
Unité de Recherches zoogéographiques, Université de Liège

Les enjeux liés à la conservation des mammifères forestiers et de leurs biotopes sont multiples, chacun étant confronté à des défis particuliers. En voici, pour témoin, quelques situations choisies rencontrées en forêt wallonne.

De l'épaisse lisière qui abrite tantôt le nid du hérisson ou du muscardin, jusqu'aux cimes de nos futaies d'où dévalent tout aussi vertigineusement l'écureuil roux que la martre des pins, plus d'un recoin de nos massifs boisés abrite des mammifères sauvages. À l'évocation de la faune de nos forêts, nous pensons spontanément aux cerfs et sangliers qui y prospèrent. L'écosystème forestier prend pourtant des formes extrêmement variées constituant autant d'habitats disponibles pour répondre aux besoins vitaux de tout un cortège mammalogique. Et si le gîte est essentiel pour vivre, le couvert ne l'est pas moins... Ces espèces doivent pouvoir disposer de sources de nourriture dans ou à proximité immédiate de leur refuge. La composition des essences (feuillues, forestières ou mixtes), le type de peuplement (jeune, âgé), la structure du massif boisé (futaie équienne, irrégulière, taillis, fruticée de lisière, etc.) sont autant d'éléments déterminant les préférences écologiques des uns et des autres. En vertu de ces principes, les enjeux relatifs aux mammifères forestiers sont complexes et variés. Nous les évoquons ici via quelques cas de figure dont trois concernent des espèces « d'intérêt communautaire » (Natura 2000).



### MARTRE, FRAGMENTATION DE L'HABITAT ET ÉVOLUTION DE LA GESTION FORESTIÈRE

Dans certaines régions de Wallonie, la fragmentation des espaces boisés est avant tout induite par une pression urbanistique incessante, surtout en région atlantique où le taux de boisement est, par ailleurs, plutôt faible. Néanmoins, les habitats forestiers d'intérêt communautaire les plus importants (hêtraies acidophiles ou neutrophiles, chênaies-charmaies) continuent à y former des massifs de taille appréciable<sup>4</sup>. Lors

du dernier rapportage européen (2006-2012), il est apparu qu'en dépit d'une faible connectivité entre certains de ces massifs, la martre des pins (*Martes martes*) y avait étendu son aire de répartition. En quelques années, elle a ainsi colonisé des sites boisés du Hainaut et du Brabant wallon où elle n'était pas connue auparavant<sup>4</sup>. Certes, sa densité populationnelle y semble modeste mais il en va de même au sud du sillon Sambre-et-Meuse où l'espèce est bien représentée tout en restant globalement peu rencontrée. Les comptages au phare entrepris ces dernières années en vue d'assurer le suivi des populations d'ongulés apportent également des observations utiles concernant la martre, tout comme les parcours mustéridés mis en place dans le cadre de la Convention SPW/ULG « Mammifères ». La fermeture de sa chasse (1973) – qui confère à l'espèce une certaine forme de protection – a naturellement contribué à l'évolution géographique de la martre. Si elle parvient quelquefois à se contenter de peuplements relativement jeunes (mais en augmentant alors de facto la superficie de son domaine vital), elle préfère sans nul doute les peuplements âgés, bien structurés, riches en refuges variés (arbres à cavités, anciens nids d'autres espèces, tas de bois) et en ressources alimentaires diversifiées (micromammifères, fruits, oiseaux, batraciens, hyménoptères, coléoptères, etc.). En ce sens, l'évolution récente de la législation (code forestier, arrêtés Natura 2000), appuyant notamment le maintien d'un minimum d'arbres morts par hectare, la création d'îlots de sénescence et de réserves intégrales, constitue un atout indéniable en termes de préservation de cette espèce<sup>1</sup>. Ces nouvelles pratiques devraient contribuer à améliorer une partie des paramètres favorisant, à terme, en Wallonie, tant l'état de conservation des forêts que, in fine, celui de la martre.

Pallier la discrétion du muscardin par des efforts de détection particuliers et pouvoir mieux prendre en compte la gestion des habitats favorables à l'espèce

En redescendant plus bas dans les étages forestiers ou en longeant les massifs par leur lisière – et à condition d'être en forêt feuillue ou mixte –, il est parfois possible de rencontrer le muscardin (*Muscardinus avellanarius*). Un effort de recherche particulier doit souvent être consenti pour l'y déceler car la discrétion de l'animal va de pair avec sa détection difficile. Grand de quelques 8 cm corps et tête compris, discret, nocturne, il arpente également les forêts, affublé de sa jolie queue touffue, doré-orangé. Celle-ci le distingue d'emblée d'autres micromammifères de même taille. Jusqu'en 2006, les observations rapportées pour cette espèce faisaient cruellement défaut<sup>3</sup> mais depuis la mise en place d'actions précises de la convention « Mammifères » (placement de nichoirs, recherche de nids et de noisettes rongées), l'état des connaissances sur le muscardin s'est fortement amélioré. Sans surprise, en région continentale, les populations sont encore bien réparties à l'exception de la zone nord-est où des actions devraient idéalement être envisagées pour as-



surer l'interconnectivité des habitats favorables au gliridé. En région atlantique, par contre, la situation est grandement défavorable. Grâce aux efforts investis, de petites populations – semble-t-il isolées – ont pu être localisées dans le Hainaut, mais en l'absence de mesures particulières de restauration de l'habitat, elles sont potentiellement vouées à disparaître. Il importe dès lors de repenser la gestion des lisières et des haies adjacentes. Une taille trop vigoureuse ou des débroussaillages intempestifs peuvent détruire des structures d'habitat essentielles à la préservation du muscardin. Au contraire, une gestion progressive mieux étalée dans le temps, le développement de fruticées ou de lisières étagées et diversifiées (à l'instar de travaux menés dans le cadre du Life Elia) contribuent à une amélioration de l'habitat favorable notamment au muscardin. Il conviendrait donc de généraliser rapidement de telles mesures à un maximum d'espaces boisés pour œuvrer à une conservation ambitieuse de cette espèce Natura 2000 en Wallonie...

### LE CHAT FORESTIER, À DEUX PAS DE SON COUSIN DOMESTIQUE

Évoluant à la frontière entre deux milieux, le chat sylvestre (*Felis silvestris silvestris*) a su tirer profit de la quiétude que lui offre le couvert forestier et des zones ouvertes où il chasse une grande partie de ses proies, surtout des campagnols. Géographiquement parlant, il recolonise à son tour certains massifs boisés, étendant petit à petit son aire de répartition vers le nord-ouest de la Région wallonne. Son problème actuel majeur, en sus du danger lié au trafic routier, réside dans l'hybridation qui peut s'opérer entre sa lignée et celle du chat domestique. D'après nos études, cette hybridation est bien à l'œuvre puisqu'environ un chat forestier sur cinq porte des gènes de chat domestique ! En découle une menace évidente pour l'intégrité génétique du chat sylvestre<sup>2</sup>. À ce titre, la fragmentation des forêts et l'urbanisation croissante sont évidemment problématiques car dans la foulée de l'augmentation de l'emprise bâtie sur les habitats naturels s'inscrit la prolifération des animaux de compagnie, dont les chats. La superficie importante des domaines vitaux des in-



dividus sylvestres (dont ceux qui ont notamment été suivis par radiopistage dans l'Hertogenwald<sup>1</sup>) rend dès lors aisé le contact entre les deux sous-espèces, même en bordure de grands massifs forestiers. Ceci, bien sûr, sans compter la présence de chats harets directement en forêt, abandonnés par l'homme la plupart du temps... Etant donné qu'à ce stade il est pour ainsi dire impossible de compenser le problème de fragmentation du territoire et la présence accrue des chats domestiques, la stérilisation des animaux de compagnie constitue une des meilleures solutions pour contribuer à la préservation du chat forestier.

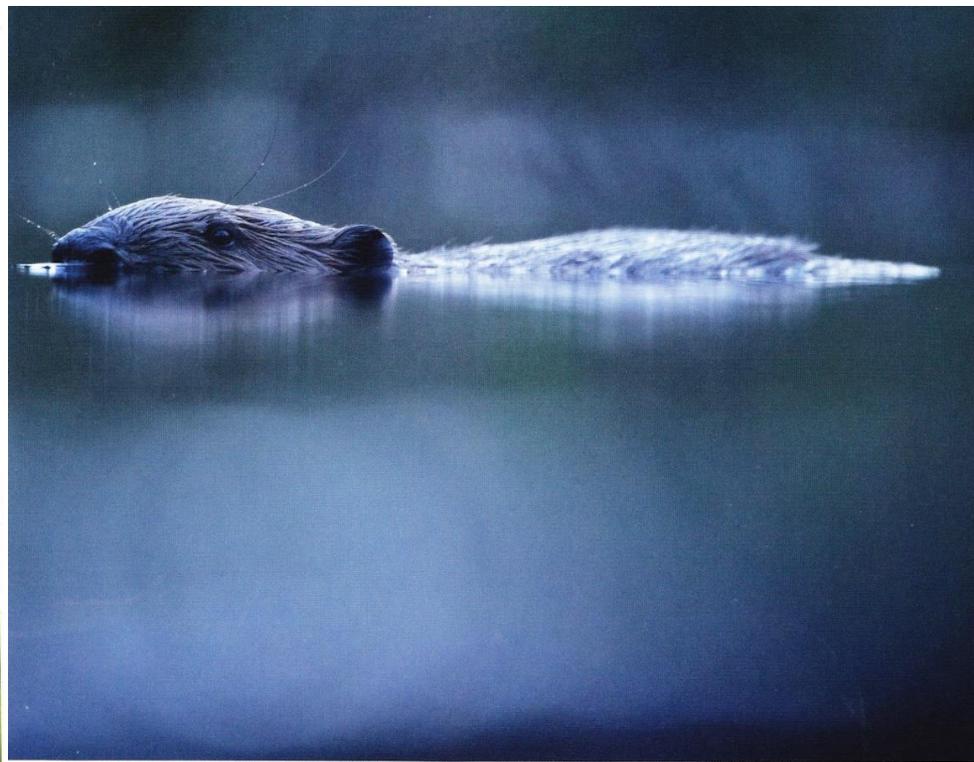
### QUELQUES BRÈVES : ÉCUREUIL, RENARD, BLAIREAU...

Enfin, si l'écureuil roux s'y connaît en forêts indigènes, il n'est pas insensible aux charmes des innombrables plantations de conifères dans lesquelles il trouve une ressource alimentaire et des abris fort appréciables, au point même que sa densité de population peut y être plus élevée qu'en forêt feuillue naturelle. Si l'épicéa qui façonne tant nos paysages d'Ardenne n'est pas la plus profitable des essences en termes de diversité biologique, il a donc au moins l'avantage de favoriser un de nos rongeurs favoris, sans oublier la martre<sup>5</sup>.

Quant au renard, le bon sens veut que sa distribution dans les grands massifs forestiers dépende quasi exclusivement de l'abondance des micromammifères, ce qui rend tout à fait absurde sa régulation dans de tels habitats... Le non-tir du renard est d'ailleurs une consigne imposée aux participants des chasses organisées sous l'égide du DNF.



Enfin, nous terminerons par une anecdote concernant le blaireau et son utilisation de la forêt. Si sa propension à creuser ses terriers sous un couvert arboré est connue, il utilise surtout, pour établir son gîte, des zones boisées de faible superficie ainsi que les bordures de grands massifs forestiers car elles jouxtent directement prairies et pâtures où il glanera sa nourriture préférée (lombrics). Il est donc logique que dans les grands massifs, la densité de population de blaireau soit naturellement plus faible que dans des habitats très morcelés.



### UN RETOUR INATTENDU : LE CASTOR

Il y a bien longtemps le castor (*Castor fiber*) hantait les rivières du pays. Il a disparu de Belgique au 19<sup>e</sup> siècle mais les populations avaient déjà régressé au 16<sup>e</sup>. Et pour cause, il était chassé ou piégé pour la fourrure, le castoréum mais aussi la viande notamment en temps de carême car il était considéré comme « poisson ». En 1990, un castor a été trouvé dans la Roer (Hautes-Fagnes) sans qu'il n'y ait de suite mais, en 1997, une famille s'y est installée plus durablement. Il faut dire que l'espèce avait été réintroduite dans le même bassin hydrographique du côté allemand. C'est en 1998 que des castors ont été introduits massivement (plus d'une centaine d'individus) dans plusieurs bassins de Wallonie et ce, de manière « sauvage », illégalement et sans études préalables. Dans les rivières forestières, le castor coupe la frange des arbres et arbustes rivulaires ce qui remet la rivière en lumière. Il est un facteur substantiel de diversification des milieux. Cependant, son expansion tant sur le réseau hydrographique qu'en termes de développement de ses effectifs, doit être surveillée. En outre, les conflits entre le castor et les riverains ou propriétaires forestiers concernés peuvent aus-

si se régler car le bièvre est maintenant protégé (Décret du 6 décembre 2001).

Autant d'espèces, autant de subtilités... Nous n'en avons donné qu'un aperçu mais celui-ci témoigne assez bien de la diversité des défis auxquels les mammifères forestiers doivent répondre aujourd'hui. ■